

Droits de douane et libre-échange

Des économies se chiffrant en milliards

L'économie est tributaire d'échanges internationaux aussi rapides que possible. Cela vaut tout particulièrement pour la Suisse, qui gagne un franc sur deux à l'étranger. Les accords de libre-échange sont une nécessité: les réductions et exonérations tarifaires suppriment des obstacles au commerce et contribuent à sa promotion. La nette diminution des droits de douane a débuté en 1947, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT, General Agreement of Tariffs and Trade). Marisa Yasmina Sacher, de la division Tarif douanier de la DGD, explique pour Forum D. les répercussions des accords de libre-échange sur les recettes douanières et leur importance pour l'économie.

Au cours de l'histoire, il a existé différents genres de droits de douane tels que les droits de barrage, droits de chaussée ou droits de pontonage. Ils servaient soit à générer des recettes (droits fiscaux), soit à protéger la production indigène contre la concurrence étrangère bon marché (droits protecteurs).

Les accords de libre-échange et leurs effets

Tandis que les droits fiscaux passent de plus en plus à l'arrière-plan, les droits protecteurs continuent d'occuper le devant de la scène. L'accord GATT de 1947 est un traité international relatif au commerce mondial. Il a en outre servi de base à la création, en 1995, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les huit cycles de négociations organisés jusqu'en 1996 ont permis de démanteler progressivement les droits de douane et d'autres obstacles au commerce. Depuis 2001, les négociations sont cependant au point mort. A l'occasion du Cycle de Doha, qui a eu lieu de 2001 à 2005, les pays membres de l'OMC auraient dû se pencher sur d'autres mandats. Les pays membres n'étant parvenus à se mettre d'accord ni pendant cette période ni lors des années qui ont suivi, la plupart d'entre eux se sont rabattus sur les accords de libre-échange pour accorder des réductions ou exonérations tarifaires à leurs partenaires commerciaux.

Alors que 25 accords de libre-échange étaient en vigueur sur le plan mondial en 1995, dont deux concernant la Suisse, il y en avait déjà 283 en 2010. Leur nombre a donc plus que quintu-

plé en l'espace de 20 ans. Le nombre d'accords concernant la Suisse a même été multiplié par onze. Les importations en provenance de nos partenaires de libre-échange n'ont que faiblement augmenté (leur part est passée de 81 % en 1990 à 83 % en 2010). Les exportations à destination de ces pays ont en revanche nettement augmenté (66 % en 1990, 71 % en 2010). A l'avenir, il faut s'attendre à une forte augmentation du nombre d'accords de libre-échange et donc à une hausse des échanges commerciaux entre les pays concernés.

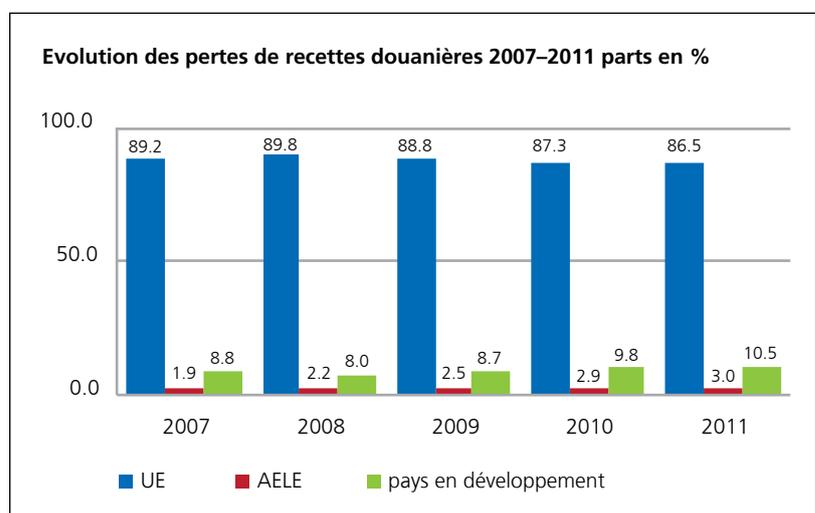
Le tarif des douanes suisses

A l'instar de la majeure partie des tarifs douaniers à l'échelle planétaire, le tarif des douanes suisses est fondé sur le Système harmonisé (SH), valable sur le plan international. Géré par l'Organisation mondiale des douanes (OMD), le SH est appliqué dans plus de 200 pays.

Ces dernières années, la majeure partie des droits de douane ont été prélevés sur des vêtements, des boissons, des graisses et des huiles

Il comprend environ 5000 groupes de marchandises désignés par un code à six chiffres et agencés en une structure logique conformément à des règles fixes ayant valeur légale. Cet agencement permet aux parties contractantes d'appliquer le tarif des douanes de façon uniforme. Le SH permet d'obtenir des statistiques significatives et comparables. Chaque pays peut soumettre ces groupes tarifaires à une subdivision plus poussée. Le tarif des douanes suisses comprend par exemple quelque 8600 positions tarifaires à huit chiffres.

L'Administration fédérale des douanes publie gratuitement le tarif douanier



électronique «Tares» sur Internet. Ce document comprend, en plus du tarif d'usage suisse, c'est-à-dire les taux concrètement appliqués en fonction de la marchandise et du pays d'origine, les notes explicatives du tarif des douanes ainsi que des décisions concernant le classement tarifaire des marchandises. Il comporte en outre diverses fonctions de recherche et des liens menant à des sites contenant des informations plus poussées en rapport avec la taxation.

Plus de libre-échange, moins de droits de douane

En 2011, les droits d'entrée se sont montés à 1106 millions de francs, un montant presque identique à celui de 1986 (1074 mio). Pendant cette période de 26 ans, les recettes douanières sont donc restées dans une fourchette étroite, la valeur maximale ayant été atteinte en 1994 avec 1204 millions. Ces dernières années, la majeure partie des droits de douane ont été prélevés sur des vêtements, des boissons, des graisses et des huiles. Le commerce avec les partenaires de libre-échange bénéficiant de préférences tarifaires se solde logiquement par des recettes douanières plus faibles. En 2011, les pertes de recettes douanières ont atteint 2471 millions, soit le double des droits d'entrée encaissés. L'UE occupe le premier rang dans ce domaine: les pertes enregistrées sur les importations en provenance de ces pays se sont montées à 2138 millions, soit 87 % des pertes totales. Au cours

des cinq dernières années, on a noté un très léger glissement en faveur des importations en provenance de l'AELE et des pays en développement. Ces derniers ont par exemple augmenté leur part de 8,8 % à 10,5 % entre 2007 et 2011.

Si l'on se focalise sur les marchandises, le tableau est légèrement différent. En 2010, c'est par exemple dans le domaine des produits laitiers que les pertes relatives ont été les plus élevées (26,5 %). Cela correspond à 154 millions. Si l'on considère les pertes abso-

lues, ce sont les importations de papier qui arrivent en tête avec des pertes de 250 millions, soit un taux de 9,2 %. Il n'est pas possible de chiffrer avec exactitude les pertes douanières que les pays de destination de nos exportations subissent en raison des accords de libre-échange. Les économies réalisées par les exportateurs suisses pourraient cependant être de l'ordre de quelques milliards. Un tableau établi par l'OMD fournit un indice à ce sujet. En voici un extrait comparant quelques pays à la Suisse:

Comparaisons avec la Suisse

Pays	Part des droits de douane aux recettes totales (%)	Charge douanière moyenne (%)	Charge douanière pondérée (%)
Suisse	1,8	5,2	3,0
France	0,6	5,1	3,2
Canada	1,7	3,7	3,4
Inde	15,3	12,9	6,0
Bermudes	19,6	17,8	27,8
Gabon	18,1	39,8	25,7
Géorgie	86,3	1,3	1,2

Source: rapport annuel 2011-2012 de l'Organisation mondiale des douanes

Saviez-vous...

... que le tarif des douanes comprend **97 chapitres**, mais que seuls **96** d'entre eux sont utilisés? Le chapitre 77 est un chapitre de réserve resté vide pour le moment.

... que la Suisse est le seul pays à utiliser **le système des droits de douane spécifiques**? Dans ce système, on se fonde la plupart du temps sur le poids brut de la marchandise.

... qu'en raison de leur mode de fabrication, la plupart des **T-shirts** du commerce ne sont pas considérés comme tels au sens du tarif des douanes (no 6109), mais sont classés comme **pullovers** (no 6110)?

... qu'il existe un numéro **de tarif pour la neige**? Il s'agit du no 2201.

... qu'au sens du tarif des douanes, **les ananas et les bananes** ne sont pas considérés comme des fruits tropicaux, mais comme des fruits tout à fait ordinaires?

